



MUNICIPALITE
DE
CUARNY

Cuarny, le 10 novembre 2016

Préavis no 7/2016 du 10 novembre 2016

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CUARNY

Concernant

l'augmentation de la rémunération des heures de commune

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité souhaite augmenter la rémunération des heures de commune pour tous les intervenants, en passant de 30 frs/heure à 35 frs/heure.

Au vu de l'accroissement significatif de la population du village ces dernières années et des contraintes qui y sont liées, il est essentiel de pouvoir compter sur une main d'œuvre autochtone de qualité et peu coûteuse en regard des prix pratiqués par les entreprises.

L'indemnité de base pour les municipaux resterait au niveau actuel, favorisant ainsi leur rémunération au temps consacré.

Certaines communes ayant une indemnité de base plus conséquente pour les élus, il se peut que leur taux horaire soit légèrement inférieur ; néanmoins, il s'avère qu'en cas d'acceptation de votre part, nous nous retrouverions toujours dans la moyenne, avec une équité de traitement en plus !

D'autre part, il est à noter que ces indemnités n'ont pas été augmentées depuis plus d'une décennie...

Conclusion

L'idée étant qu'en ajustant légèrement à la hausse cette rémunération, la Municipalité espère d'une part susciter des vocations à l'avenir, mais souhaite également faire profiter chacune et chacun d'entre nous qui donne de son temps à la commune d'un revenu motivant.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis municipal n° 7/2016
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. d'accepter l'augmentation de la rémunération des heures de commune.

Au nom de la Municipalité

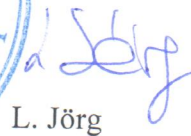
Le Syndic



F. Leu



La Secrétaire :



L. Jörg